



**HAL**  
open science

## Champ(s) de formation Sciences et Agrosiences (avis sur le projet)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'un champ (domaine) de formations (projet). Champ(s) de formation Sciences et Agrosiences (avis sur le projet). 2017, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse. hceres-02026623

**HAL Id: hceres-02026623**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026623>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des  
formations



## Rapport

Champ de formation  
pour le prochain contrat 2018-2022

Sciences et agrosciences

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 24/11/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Rapport réalisé en 2017 sur la base d'un dossier déposé en juin 2017

### Présentation du champ

Le projet de champ de formation *Sciences et agrosociétés* de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV) regroupe six licences (L), cinq licences professionnelles (LP), cinq masters (M) dont trois en co-accréditation avec Aix-Marseille Université (AMU), ainsi que trois diplômes universitaires de technologie (DUT, hors évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur - Hcéres). L'intitulé de champ ne recouvre pas ceux des établissements de l'association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée (AMPM), opérant ainsi une certaine spécificité du site avignonnais en matière de formation, sans qu'elle soit toutefois disjointe de l'offre du site.

Ce champ constitue l'un des deux axes identitaires qui structurent l'établissement. Il lui donne une visibilité dans le paysage universitaire régional et national, son identité à l'international restant assez limitée. Cette cohérence du champ *Sciences et agrosociétés* se retrouve dans la localisation géographique du campus Jean-Henri Fabre au sein du technopôle AGROPARC qui regroupe l'ensemble du pôle Sciences et agrosociétés (formations, laboratoires, bibliothèque universitaire) avec l'unité de formation, de recherche et d'insertion professionnelle (UFR-ip) Sciences, technologies, santé, et les grands acteurs de la recherche et des acteurs économiques en agrosociétés.

L'ensemble des formations bénéficie d'un environnement recherche et recherche et développement (R&D) très dense et de qualité aux niveaux local et régional. Des partenariats institutionnels se sont concrétisés par la signature d'une convention-cadre associant l'UAPV, l'institut national de la recherche agronomique (INRA) et le centre national de la recherche scientifique (CNRS). Les formations de ce champ entretiennent des relations avec les grandes entreprises implantées dans le Vaucluse, mais également avec des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME), liens concrétisés par la création du campus des métiers et des qualifications de la filière alimentaire (campus 3A). L'UAPV, à travers ce champ de formation, est porteuse de deux « laboratoires communs organismes de recherche publics - PME / ETI » soutenus par l'agence nationale de la recherche (ANR), le Labcom ORTESA (Optimisation et recherche de technologies d'extraction et solvants alternatifs) avec la société Naturex et CHEM2STAB (Nouvelles approches moléculaires pour l'isolement de protéines membranaires) avec la société Calixar. D'autre part, l'UAPV est membre du pôle de compétitivité Terralia et de la plateforme d'éco-extraction de Valréas.

### Avis sur la cohérence du champ

Ce champ présente une forte cohérence tout en ayant un large spectre disciplinaire en licence, permettant à l'UAPV de jouer un rôle moteur dans le développement socio-économique du territoire caractérisé. Il regroupe l'ensemble des formations en sciences, technologies, agrosociétés et agro-alimentaire. Les formations de ce champ sont accueillies par l'UFR-ip Sciences, technologies, santé (STS) et dans une moindre mesure par l'institut universitaire de technologie (IUT) d'Avignon.

L'UAPV construit son offre de formation en définissant deux champs principaux, *Sciences et agrosociétés* et *Culture, sciences sociales et humanités*. Un champ additionnel *Arts, lettres, sciences humaines* regroupe spécifiquement les formations MEEF (*Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation*) co-accréditées avec AMU et l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE). La politique de formation de l'UAPV est ainsi d'opérer une certaine spécificité du site avignonnais en matière de formation. Cette spécificité est construite logiquement dans un contexte de recherche et l'existence d'un réel dynamisme des acteurs professionnels (industriels, organismes professionnels et de formation, instituts) présents et reconnus en relation avec l'axe thématique et identitaire Agrosociétés principalement. On note également que certaines formations relevant du tertiaire mais nécessaires au développement de la filière agro-alimentaire sont incluses désormais dans ce champ de formation, ce qui permet un rapprochement thématique des formations concernées pour une visibilité accrue par les acteurs socio-professionnels des filières agro-alimentaires. Cependant, la pertinence de l'entrée dans le champ *Sciences et agrosociétés* du master *Management sectoriel* dans son ensemble (transfert de l'ancien master *Management*,

*commerce international*) interroge, ce master étant administrativement adossé au domaine Droit, économie, gestion, et également au domaine Arts, lettres et langues, pédagogiquement et scientifiquement.

Cette cohérence du champ *Sciences et agrosociétés* se retrouve dans la localisation géographique du campus Jean-Henri Fabre au sein du Technopôle AGROPARC qui regroupe l'ensemble du pôle Sciences et Agrosociétés (formations, laboratoires, bibliothèque universitaire) avec l'UFR-ip STS, et les grands acteurs de la recherche et des acteurs économiques en agrosociétés. On y trouve notamment l'INRA, le pôle de compétitivité Terralia (monde socioprofessionnel de la filière alimentaire), la Fédération régionale des industries agroalimentaires, le Centre d'enseignement et de recherche en informatique (CERI), mais également l'IUT, et les différents centres de transfert de technologie (Centre régional d'innovation et de transfert de technologies agroalimentaires - CRITTA Agroalimentaire, le Centre de ressources de techniques avancées - CRTA, le Centre technique de la conservation des produits agricoles - CTCPA, et le centre technique au service de la filière fruits et légumes - CTIFL). Notons également la structure fédérative de recherche TERSYS (regroupement de laboratoires de l'UFR ip-STS et du centre INRA), l'unique école doctorale (ED) du champ (ED 536 : Sciences et agrosociétés), ainsi que le campus des métiers et des qualifications des Agrosociétés, de l'Agroalimentaire et de l'Alimentation (Campus 3A) labellisé en 2015 par le Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie (MENRT) et piloté par l'UAVP (regroupement de 150 formations dans la filière alimentaire).

L'évolution du champ dans le projet déposé par l'UAVP traduit la volonté de l'établissement de répondre globalement aux problèmes soulignés lors de l'évaluation du bilan de la précédente période par le Hcéres. Cette évolution résulte soit du transfert de certaines formations du champ *Culture, sciences sociales et humanités* vers le champ *Sciences et agrosociétés* (LP *E-commerce et marketing numérique*, LP *Industries agroalimentaires : gestion, production et valorisation*, master *Management sectoriel*), soit de la création de nouvelles formations (LP *Gestion et management des organisations*), soit l'abandon de formations (master *Sciences et technologie de l'information et de la communication* qui était cohabilité avec l'Université de La Rochelle, et première année du master *Chimie organique, chimie verte, chimie du vivant* qui était cohabilité avec l'AMU), soit par redistribution interne des formations (la licence *Physique-Chimie* disparaît tandis qu'une licence *Physique* et une licence *Chimie* sont créées pour la mise en place de portails en première année de licence (L1) permettant une orientation progressive et un choix de mention de licence différé en fin de L1).

L'insertion dans le champ de certaines formations de l'IUT (LP *Industries agroalimentaires : gestion, production et valorisation*, et LP *E-commerce et marketing numérique*, toutes deux précédemment rattachées au champ *Culture, sciences sociales et humanités* participe également à une mise en cohérence globale positivement perçue. Les réponses apportées sont de nature à considérer une évolution favorable pour la LP *Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable* (notamment le rééquilibrage de l'équipe pédagogique, le souhait de mise en place d'un suivi des diplômés, accompagnement de l'étudiant). La LP *Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement* (QHSSE), parcours *Management des risques technologiques et professionnels*, bien qu'ayant apporté un certain nombre de réponses aux recommandations du Hcéres, nécessite toutefois une attention particulière concernant le projet tuteuré qui n'est pas formalisé par une unité d'enseignement spécifique, le suivi du devenir des étudiants n'obtenant pas de contrat de professionnalisation, ainsi que le taux élevé de poursuite d'études de ses diplômés.

L'offre de formation du champ *Sciences et agrosociétés* s'appuie sur les deux thématiques fortes de l'UAVP que sont les Agro&Sciences et l'informatique, qui bénéficient de l'appui de laboratoires de recherche reconnus pour développer une vraie stratégie de site, stratégie qui s'insère parfaitement dans le tissu socio-économique régional. En master, l'adossement à l'axe identitaire Agro&Sciences est très prégnant. Quand ce n'est pas le cas, les masters existants sont co-accrédités avec AMU (master *STAPS : activité physique adaptée et santé*) avec la possibilité d'une seule année (généralement la première) effectuée sur le site. L'UFR-ip STS accueille également de nombreux étudiants issus des filières courtes (DUT et brevets de technicien supérieur - BTS locaux et régionaux) dans ses différentes formations, soit en réorientation (entrée en L1 ou en deuxième année de licence - L2), soit en poursuite d'études (entrée en troisième année de licence - L3, suivant le dossier des candidats). Il en va de même des étudiants issus de classes préparatoires aux grandes écoles des lycées départementaux ou régionaux qui peuvent soit se réorienter en intégrant la L1, voire la L2, soit poursuivre dans une des formations de l'UFR-ip en cas d'échec aux concours.

## Avis sur le pilotage du champ et sur ses dispositifs opérationnels

L'évaluation du bilan avait mis en exergue une capacité de coordination entre les instances présidentielles et l'UFR-ip STS pour le pilotage des formations pouvant être améliorée. Au niveau des composantes et des équipes pédagogiques, l'autoévaluation et l'évaluation des formations comme indicateurs de progression doivent effectivement pouvoir améliorer le pilotage et la stratégie de développement au sein des conseils de perfectionnement. La plupart des formations de ce champ sont intégrées au sein de l'UFR-ip STS (à l'exception de quelques licences professionnelles de l'IUT), qui sera doté d'un conseil de perfectionnement de composante pour assurer le suivi qualité des formations (y compris celles hébergées à l'IUT entrant dans le champ *Sciences et agrosociétés*). Ce conseil de perfectionnement de composante sera chargé d'établir pour chaque formation un tableau complet d'indicateurs qui permettra d'assurer un suivi annuel de la progression de ces formations par rapport aux conclusions de l'expertise du Hcéres.

Un conseil de perfectionnement du champ de formation *Sciences et agrosociétés* sera également chargé d'assurer le suivi qualitatif des formations en lien avec les conseils de perfectionnement de chaque formation et composante après élaboration d'un carnet de bord reprenant les conclusions des rapports d'expertise.

L'outil opérationnel de communication entre ces différentes instances de pilotage sera assuré par un contrat d'objectifs et de moyens (COM) permettant un suivi du pilotage pédagogique, budgétaire et humain. L'échéance de mise en place de ce COM n'est cependant pas précisée, et la description des indicateurs de performance (dont les 15 points d'évaluation du dossier d'autoévaluation des formations) mériterait d'être complétée. Il reste que l'UAPV améliorera substantiellement sa capacité d'autoévaluation du champ concernant ses forces et faiblesses en matière d'attractivité et de réussite, et plus généralement de pilotage au niveau des formations, composantes, et présidence. Le suivi des diplômés et de l'insertion professionnelle doit être au cœur des actions de l'UAPV pour se doter d'indicateurs de pilotage, notamment au niveau des conseils de perfectionnement des formations et du conseil de perfectionnement de la composante. La capacité d'autoévaluation du champ concernant ses forces et faiblesses en matière d'attractivité et de réussite sera limitée sinon, notamment pour les licences. Les instances mises en place et leur interaction au travers du COM devraient y remédier, mais il semble encore manquer d'outils opérationnels pour assumer cette responsabilité (les propositions faites en réponse à l'évaluation n'étant pas présentes dans le projet du champ, notamment le rôle possible de la scolarité dans le suivi des transferts de dossier). La méthodologie de suivi de l'intégration professionnelle des diplômés de licence reste également en suspens.

Le comité de suivi du processus d'autoévaluation et d'accréditation, émanation directe de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), a vocation à devenir un comité de suivi du processus qualité des formations, en charge du suivi de l'évolution qualitative des formations par analyse d'indicateurs (en partie basés sur ceux du COM) en concertation avec les composantes, la Direction des affaires générales et de l'aide au pilotage (DAGAP), et la CFVU. Le dialogue budgétaire annuel avec les composantes tiendra compte du « reporting » des indicateurs par chaque formation auprès de la CFVU.

L'UAPV a par ailleurs développé plusieurs dispositifs favorisant la mutualisation des enseignements et des équipes pédagogiques, notamment au niveau licence par la création de portails communs entre deux mentions de licence exceptée la licence *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* - STAPS (Portail *Sciences de la vie et de la Terre-Chimie ; Chimie-Physique ; Physique-Mathématiques ; Mathématiques-Informatique*) en première année qui entraîne la mutualisation systématique d'un tiers des blocs d'enseignement. Plusieurs enseignements transverses participent également à la mutualisation pour lesquels l'UAPV met à disposition des moyens pour assurer ces enseignements (tronc commun à toute l'Université dans les formations de licence en anglais, initiation à l'utilisation de l'outil numérique et certificat informatique et internet - C2i, formation documentaire, accompagnement et projet d'orientation professionnelle, préparation au stage, unités d'enseignement d'ouverture pour laquelle les services communs sont sollicités. Les moyens mis à disposition par l'UAPV ne sont toutefois pas explicités. On note également le souhait de mutualiser la gestion des salles de cours et des emplois du temps à l'échelle du campus J.H. Fabre.

Toutes les formations de ce champ disposeront d'un conseil de perfectionnement intégrant des représentants étudiants (également au sein du conseil de perfectionnement du champ) et devant rendre compte sur les dispositifs mis en place chaque année pour assurer le suivi de l'évaluation des unités d'enseignement et de la formation par les étudiants.

L'UAPV est désormais force de proposition également pour la prise en compte d'une orientation des étudiants de licence vers une intégration professionnelle. La restructuration globale des licences afin de donner à leurs

diplômés des capacités d'insertion professionnelle à leur issue, intégrant des modules de pré-professionnalisation voire de formation à l'entrepreneuriat, est un chantier effectivement important que l'UAPV souhaite mettre en place. Améliorer le dispositif d'évaluation du suivi des compétences serait également une démarche intéressante, qui peut s'appuyer sur l'expérience des formations labellisées cursus master en ingénierie (CMI) en sciences. En complément, les stages et les projets pourraient permettre de participer à la professionnalisation, mais il est étonnant que le projet champ n'aborde pas ces aspects. Des modules d'insertion professionnelle sont systématiquement mis en place par la Maison de l'orientation et de l'insertion (enseignements transversaux). Toutes les formations (hors LP) intègrent des stages. Il reste néanmoins étonnant que l'apprentissage soit aussi peu développé, notamment au sein des formations LP qui sont toutes ouvertes en alternance mais sous contrat de professionnalisation uniquement (également sous forme de stage pour la LP *Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable*). On notera que les masters *Informatique, Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement* et *Management sectoriel* offrent la possibilité de l'alternance sous contrat de professionnalisation (mais également en apprentissage pour le master *Informatique*). Malgré un discours d'ouverture de l'UAPV concernant l'insertion professionnelle à l'issue des licences généralistes, seule la licence *Sciences de la vie et de la Terre* suggère effectivement des métiers possibles à l'issue du cycle licence, tandis que les projets de la licence *Physique*, de la licence *Chimie* et plus modérément de la licence *Informatique* (qui propose un L3 en alternance sous contrat de professionnalisation) restent dans une logique unique de poursuite d'études en master, ce qui est très regrettable.

L'UAPV a mis en place une coordination des relations internationales au sein de l'UFR-ip STS en collaboration avec la Maison de l'international de l'Université en vue de favoriser les échanges entrants et sortants des étudiants de la composante. Malgré ce dispositif, l'évaluation précédente a montré que les échanges restaient très limités, y compris en master. Le projet fait uniquement mention des différents accords ou conventions de partenariats pour des échanges internationaux (Europe et hors Europe). Bien qu'ayant conscience de ces difficultés que le programme ERASMUS (*European Region Action Scheme for the Mobility of University Students*) ne peut effectivement résoudre seul, il reste que l'analyse est très succincte. Le développement des stages à l'étranger, par les différentes aides possibles au niveau local, régional et national (notamment bourse d'aide à la mobilité internationale du ministère) mériterait d'être abordé.

Des modalités variées d'enseignement et des dispositifs favorisant l'innovation pédagogique sont présentés succinctement dans le projet champ qui mentionne des outils numériques (Environnement numérique de travail - ENT, plateforme pédagogique, la messagerie, les outils collaboratifs) et l'appui de la Mission d'appui pédagogique universitaire innovante (MAPUI) en matière de pédagogie innovante, de labellisation TICE (Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement), de formation des nouveaux enseignants et de soutien à l'usage du numérique en pédagogie. La mission handicap met également à disposition des étudiants en situation de handicap des outils informatiques et audio-visuels dédiés, un aménagement particulier des examens avec le soutien d'une tierce personne si nécessaire (secrétariat d'examen), des aménagements pédagogiques particuliers : tutorat pour prise de notes et soutien pédagogique, aide à l'audition. Le projet champ aurait pu se pencher sur les aspects d'accueil des personnes en formation continue (formation tout au long de la vie - FTLV) qui reste un point considéré comme faible par l'UAVP alors que les projets de formation y font référence.

L'organisation des formations est également cohérente avec une progressivité dans l'acquisition des connaissances et accessoirement des compétences pour lesquelles les outils d'évaluation restent à construire. Les parcours correspondent globalement à une logique de spécialisation en L3 pour l'ensemble des licences. Au niveau des masters, la logique de progressivité est assez présente pour la mention *Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement*, relativement faible pour la mention *Informatique* et la mention *Management sectoriel* avec deux parcours disjoints dès la première année de master (bien que des enseignements de tronc communs existent).

Le projet propose une évolution globalement appropriée du champ en opérant des transferts entre champs, en demandant la création de nouvelles formations, ou en fermant certaines formations en co-accréditation, soit par redistribution interne des formations.

Un pilotage du champ renforcé, à la fois par les divers conseils de perfectionnement mis en place, par les outils de suivi qualité annoncés et par le niveau de dialogue évoqué (COM ciblé sur les items d'évaluation du Hcéres) avec la direction de l'Université, et la redéfinition du champ *Sciences et agrosociétés*, permettent de répondre en grande partie aux recommandations de la précédente évaluation du Hcéres, même si quelques points restent en suspens (indicateurs de taux de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle après la licence, accueil des publics de la formation tout au long de la vie, appropriation limitée de la notion de compétences, développement de l'apprentissage).

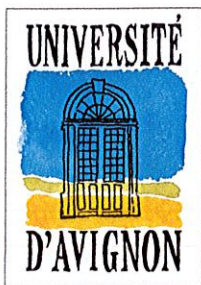
## Les formations

Intitulé de la mention	L/LP/M	Établissement(s)	Remarque(s)
Chimie	L	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
Informatique	L	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
Mathématiques	L	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
Physique	L	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
Sciences de la vie et de la Terre	L	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	L	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
E-commerce et marketing numérique	LP	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
Gestion et management des organisations	LP	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	L'intitulé ne correspond pas à la nomenclature nationale des mentions.
Industries agroalimentaires : gestion, production et valorisation	LP	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable	LP	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement	LP	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	On note une volonté de remédier à certains points identifiés lors du bilan, notamment en ce qui concerne le pilotage de la formation. Toutefois, cette licence professionnelle demeure trop déconnectée du monde universitaire, aucun élément n'est évoqué pour remédier à un taux de poursuite d'études vraiment trop élevé, le projet tuteuré demeure intégré au stage et ne constitue donc pas une unité d'enseignement spécifique (non-conformité au cadrage national du diplôme), et aucune solution n'est envisagée pour les étudiants n'obtenant pas de contrat de professionnalisation. L'ensemble de ces éléments ne permettent pas de reconduire la formation en l'état.
Informatique	M	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
Management sectoriel	M	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	



Mathématiques et applications	M	Aix-Marseille Université École centrale de Marseille Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
STAPS : activité physique adaptée et santé	M	Aix-Marseille Université Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse Université de Toulon	
Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement	M	Aix-Marseille Université Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	

# Observations de l'établissement



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

>>>

Présidence  
Direction Générale des Services

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de  
Vaucluse

à

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de  
l'enseignement supérieur – HCERES  
2 rue Albert Einstein  
75013 PARIS

À l'attention de Monsieur Jean-Marc GEIB  
Directeur du département d'évaluation des formations

Avignon, 7 novembre 2017

**V/Réf. : DEF-FOCP180015478 Champ de formation « Sciences et Agrosociétés »**

**N/Réf. : PhP/HR – 2017-190**

**Observations de portée générale sur le rapport concernant le projet du champ de formation  
« Sciences et Agrosociétés » (SA), établi par l'HCERES.**

L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV), après avoir pris connaissance du rapport HCERES concernant le champ de formation "Sciences et Agrosociétés", exprime sa satisfaction au regard du jugement globalement positif porté sur l'évolution de ce champ de formation, son positionnement scientifique et professionnel spécifique vis-à-vis des autres acteurs de l'ESR de la région et sa très forte cohérence.

Un certain nombre de faiblesses a toutefois été rapporté par l'HCERES notamment sur le nouveau positionnement du master management sectoriel dans le champ "Sciences et Agrosociétés" dont seulement un des trois parcours "commerce international du vin" intéresse spécifiquement la filière agro-alimentaire. En effet, les deux autres parcours sont, soit généralistes, soit tournés vers le tourisme. C'est à la suite de l'évaluation du champ « Culture, Sciences Sociales et Humanité » (CSSH) et à la demande des experts de l'HCERES que ce master a été reversé dans le champ SA. La constitution plurielle de ce master est liée aux besoins des filières du tourisme et de l'agro-alimentaire et empêche, de fait, un positionnement non ambigu dans chacun des champs de l'université d'Avignon.

UNIVERSITÉ D'AVIGNON  
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

Présidence  
Direction Générale des Services  
Campus Hannah-Arendt  
Site Centre-Ville  
74 rue Louis Pasteur – Case 1  
84029 AVIGNON CEDEX 1  
Tél. + 33 (0)4 90 16 25 25  
Fax. + 33 (0)4 90 16 25 20  
<http://www.univ-avignon.fr>

L'université d'Avignon rappelle que la mise en place de parcours ne dépend pas d'un positionnement futur éventuel dans un champ de formation mais bien des besoins socio-économiques du territoire. Nous n'avons, néanmoins, pas été informé qu'une partie de mention de master pouvait être reversée dans l'un ou l'autre des champs de formation et sommes donc étonnés de cette remarque qui apparaît dans les deux rapports concernant les champs de formations de l'UAPV.

Nous notons toutefois avec satisfaction que l'ensemble des rattachements de formation opérés entre les deux champs de formation à la demande de l'HCERES lors de l'évaluation a été bien perçu par les experts.

Les remarques concernant la licence professionnelle « Qualité, hygiène, sécurité, santé environnement », parcours « management des risques technologiques et professionnels », nécessitent une attention particulière concernant le projet tuteuré qui n'est pas formalisé dans la fiche AOF. La maquette de cette LP qui sera validée par la commission formation de l'UAPV tiendra compte de cette remarque et fera apparaître une unité d'enseignement (UE) projet tuteuré. Nous espérons que cette LP pourra être accréditée car elle répond à un besoin spécifique en matière de formation pour certaines industries de la région, à savoir la gestion du risque.

L'Université d'Avignon se réjouit que ce rapport mette en évidence les évolutions positives en matière de pilotage des formations au sein de ce champ à travers la mise en place d'un conseil de perfectionnement de la composante STS.

Les experts du HCERES souligne le fait que, dans le cursus licence de ce champ, la poursuite d'étude est davantage privilégiée au détriment d'une meilleure communication sur les possibilité d'insertion professionnelle à l'issue du diplôme. L'université d'Avignon est effectivement soucieuse de cette problématique et va s'engager dans ce contrat à réformer profondément les licences en individualisant les parcours afin d'engager leur nécessaire professionnalisation. Notre établissement est confiant dans la possibilité d'engager très rapidement cette professionnalisation dans la très grande majorité des licences de ce champ de formation.

L'HCERES pointe, dans les dispositifs d'innovation pédagogique, l'absence de moyens particuliers dédiés à l'accueil des publics de la formation continue. L'Université d'Avignon vient d'obtenir un financement au titre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour un projet de macro hybridation des enseignements (projet Flex'Hybrid). Celui-ci doit permettre la mise en place d'un enseignement à distance en parallèle des enseignements en présentiel. Ce dispositif doit devenir la pierre angulaire de la création des parcours individualisés en licence et faciliter l'accès des diplômés de l'UAPV aux publics de la formation tout au long de la vie.

L'individualisation des parcours, permise par le projet Flex'Hybrid, est conditionnée par une réflexion globale de l'approche par compétences au sein des formations de l'Université d'Avignon.

Philippe ELLERKAMP

